

Extrait de « la voix du peuple » quotidien de la CGT (n° 632 du 3 nov. 1912)



Mes petits camarades, pendant que vos parents peinent à l'atelier et aux champs pour gagner le pain de la famille, avez-vous jamais pensé qu'est-ce que vous deviendriez seuls, abandonnés le long de la journée, sans soutien et sans guide?

C'est sous la signature de l'Union des Syndicats des Ouvriers de la Seine que la Voix du Peuple publie cette bande dessinée intitulée : « Pour les Instituteurs ».

1912 année charnière

En août 1912 se tient à Chambéry le Congrès de la Fédération des Syndicats des instituteurs et institutrices. Ce congrès s'ouvre dans un climat de répression envers les instituteurs syndicalistes qui entendent affilier leur organisation à la CGT et aux Bourses du travail. Quelques jours après la clôture du congrès le conseil des ministres mettra en demeure la Fédération de se dissoudre



Pour remédier à cela, on vous envoie à l'école; là, l'instituteur et l'institutrice vous apprennent à devenir des femmes et des hommes intelligents. Il faut bien les aimer, ces maîtres, qui vous donnent le savoir aussi précieux au cerveau que la nourriture l'est au corps.

1912 les instituteurs et institutrices ont leur place à la CGT

Si pendant tout une période entre les années 1895 à 1910 l'interrogation était forte chez les dirigeants de la CGT sur la justesse de voir adhérer ces fonctionnaires à la CGT, en 1912 les débats sont dépassés, les enseignants du primaire ont pleinement leur place dans l'organisation.



Leur tâche est rude. Ils ont passé toute leur jeunesse, jour et nuit, penchés sur les livres pour arriver à gagner si peu. Ce sont des modestes héros plus grands que les conquérants dont le nom est resté dans l'Histoire.

1912 la CGT soutient l'école laïque

Depuis sa création en 1895 jusqu'en 1912 les différents congrès de la CGT ne se sont pas clairement positionnés pour le soutien de l'école laïque prônant même à certaines périodes la création d'écoles privées non religieuses. Le congrès du Havre en septembre 1912 décidera qu'il faut que les travailleurs investissent l'école laïque pour la transformer dans ses objectifs et ses contenus.



Et qu'ils vous aiment, vous, les enfants du peuple, dont ils font partie. Ils vous instruisent pour que vous soyez plus heureux et plus libres que ne le sont vos parents. Ecoutez-les; ils veulent vous faire forts par le savoir, car la force des bras n'est rien sans la force du cerveau.



Et pourtant, ces hommes sages et bons, on les persuit aujourd'hui. Parce qu'ils ont voulu s'unir avec les Syndicats Ouvriers. Etant des travailleurs, ils ont voulu marcher la main dans la main avec le Proletariat qui lui confie ses enfants. L'Etat leur en fait un crime.

1912 L'engagement des instituteurs a pour les militants du sens !

Dans le rapport oral lors du congrès de Chambéry l'on peut lire « Si aucune amélioration sérieuse des traitements ne se produisait, les instituteurs viendraient peut-être en masse à la CGT. Et se serait pour le syndicalisme un grave danger. Mais nous avons une bonne écluse : c'est notre entrée obligatoire à la CGT qui suffit à arrêter les mécontents, et les aigris. Nous ne voulons avoir parmi nous que ceux qui possèdent vraiment une mentalité prolétarienne, ceux qui aiment la classe ouvrière jusque dans ses erreurs, ceux qui refusent de s'embourgeoiser ».



Vous, les Parents, écoutez ce cri d'alarme! Une presse odieuse s'est coalisée pour bayer les pires calomnies sur les Instituteurs Syndiqués. C'est la liberté de pensée que l'on attaque; c'est le droit d'association que l'on prohibe. Laissez-vous, Camarades, attaquer les Instituteurs?



« Voulez-vous voir la réaction, encore triomphante, mettre dans le cerveau de vos enfants toutes les stupides superstitions qui, pendant tant de siècles, ont, sous leurs criminelles erreurs, obscurci la Science et étouffé la Liberté? »



« Non! Camarades, vous les défendez, ces Instituteurs courageux, qui sont venus grossir les rangs de la C. G. T. dans un désir de justice et dans un élan de Fraternité. Défendez-les, c'est un devoir, un devoir sacré, le devoir de solidarité auquel vous n'avez jamais failli! »



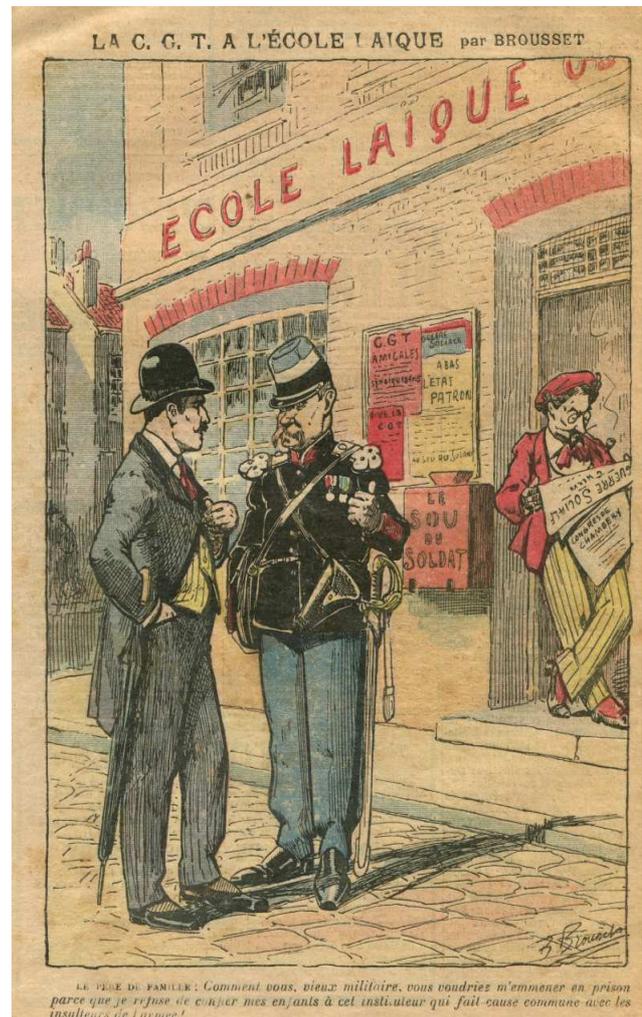
« Voulez-vous que, demain, encouragés par la victoire remportée sur les Instituteurs Syndiqués, les pouvoirs abusifs ne vous contestent pas, à vous aussi, ouvriers de la ville et des champs, ce droit de Syndicat que vous avez, au prix de tant de luttes, arraché à vos exploités? »



« Le Proletariat n'abandonne jamais les siens. Hier encore, il arrachait de la griffe des chaouchs le courageux Rousset. Demain, il saura arracher au pouvoir et à ses larbins abjects ce droit de Syndicat refusé aux Instituteurs. Nous serons mille, nous serons dix mille, nous serons tous! »

15 septembre 1912
parution dans *Le Pellerin*

La répression a été très forte contre les militants de la Fédération à qui le pouvoir a reproché, non pas uniquement de vouloir constituer un syndicat adhérent à la CGT - ce qui n'était pas autorisé aux fonctionnaires- mais surtout d'avoir adhéré et soutenu le « sou du soldat » créé lors du congrès des Bourses du travail en 1900 dont l'objectif était à l'origine « d'affirmer les sentiments de solidarité ouvrière, pour éviter aux jeunes soldats la souffrance, l'isolement et l'influence démoralisante du régiment » mais qui rapidement sera considéré par les différents gouvernements qui se seront succédés comme une œuvre « antipatriotique et antimilitariste »



« LE VÈRE DE FAMILLE: Comment vous, vieux militaire, vous oseriez m'emmener en prison parce que je refuse de chanter mes enfants à cet instituteur qui fait cause commune avec les insulteurs de l'armée? »